

Québec, le 12 août 2019

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 12 juin 2019, le député de Jean-Lesage inscrivait au feuilleton quatre questions relatives au *Plan d'action sur le trouble du spectre de l'autisme (TSA) 2017-2022 - Des actions structurantes pour les personnes et leur famille*. À cet égard, je vous achemine les précisions ci-dessous, pour chacune des questions adressées.

Question 1 :

Quelles actions concrètes le ministre posera-t-il à court terme pour répondre aux besoins criants des enfants ayant un TSA et assurer leur pleine participation à la société?

Réponse à la question 1 :

- Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) poursuit la mise en œuvre du Plan d'action TSA 2017-2022, en collaboration avec les différents ministères et organismes impliqués, afin de contribuer au développement du plein potentiel des personnes ayant un TSA, de permettre leur accomplissement ainsi que de soutenir leurs proches.
- Le MSSS a annoncé le déploiement progressif, dans l'ensemble des régions du Québec, d'une plateforme pour améliorer significativement l'accès à une

...2

intervention précoce pour les enfants de 0 à 5 ans et leur famille, dans le cadre du Programme Agir tôt. Ainsi, le MSSS veut améliorer la capacité de détecter les vulnérabilités au plan du développement chez les enfants.

Question 2 :

Quelles sont actuellement les démarches du gouvernement pour mettre en place des ressources spécialisées pour les personnes de 21 ans et plus ayant un TSA?

Réponse à la question 2 :

- Plusieurs investissements ont été annoncés par le gouvernement au cours des dernières années afin de soutenir le rehaussement des services destinés aux personnes ayant une déficience physique (DP), une déficience intellectuelle (DI) ou un TSA, notamment :
 - un financement annuel récurrent de 6,5 M\$, dont l'objectif est de créer jusqu'à 900 nouvelles places en activités de jour;
 - un investissement récurrent de 8,5 M\$, pour développer de nouvelles places résidentielles;
 - une aide financière de 7,8 M\$, pour rehausser le programme de soutien aux familles.
- L'intégration et le suivi d'un indicateur dans la planification stratégique du MSSS concernant la transition de l'école à la vie active (TEVA).
- Le développement de maisons inclusives destinées à une clientèle adulte vivant en situation de handicap en raison d'une DP, d'une DI ou d'un TSA, et afin d'offrir des milieux de vie mieux adaptés et centrés sur la réponse à leurs besoins.

Question 3 :

À quel moment ces ressources spécialisées seront-elles accessibles à la population et, dans l'intervalle, que prévoit le gouvernement pour soutenir les parents qui se voient dans l'obligation de suspendre leur carrière et donc, de se priver de revenus, pour prendre soin de leurs enfants majeurs ayant un TSA ou leurs enfants mineurs suspendus de l'école sans date de retour?

Réponse à la question 3 :

Le gouvernement a annoncé, le 11 juin dernier, une aide additionnelle de près de 38 M\$ pour soutenir les parents d'enfants et d'adultes handicapés, notamment, par la

bonification, d'environ 30 M\$, du supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels et par une aide financière récurrente de 7,8 M\$ pour rehausser le Programme de soutien aux familles. Les deux mesures visent l'amélioration du soutien financier accordé aux familles qui doivent assumer les responsabilités hors du commun et qui, trop souvent, peinent à concilier leurs responsabilités parentales et professionnelles.

Question 4 :

Dans le plan d'action, le gouvernement a identifié des objectifs prioritaires : le ministre peut-il nous dire précisément où en sont rendues les démarches pour la réalisation de chacun de ces objectifs?

Réponse à la question 4 :

- Les centres intégrés de santé et de services sociaux et les centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux ont la responsabilité d'assurer l'implantation du plan d'action et doivent exercer le leadership requis auprès des partenaires afin d'assurer le développement d'un réseau de services intégrés au profit des personnes ayant un TSA et de leur famille, et ce, sur trois volets :
 - accès aux services;
 - harmonisation des pratiques;
 - qualité des services.
- Les mesures visant à améliorer l'accès aux services et à diminuer les listes d'attente ont été priorisées. Tous les établissements ont redoublé d'efforts pour le recrutement de la main-d'œuvre nécessaire et l'organisation des services.
- À ce jour, 32 des 35 mesures sont en cours de réalisation. Pour les trois mesures non réalisées, des actions, en cours à ce jour, y sont préalables. Toutes ces mesures visent à améliorer l'accès aux services qui couvrent tout le continuum, de l'évaluation à la réadaptation, et ce, pour tous les groupes d'âge, en assurant les arrimages nécessaires avec les partenaires privilégiés lors des étapes de transition importantes dans la vie des personnes ayant un TSA.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre délégué,



Lionel Carmant